

Assemblée générale de la CPFM

Dans le cadre de nos partenariats, la CPFM a invité la FFC à participer aux travaux qui ont suivi son Assemblée générale. C'est la première fédération patronale du secteur funéraire.

Matinée d'information le 17 juin dernier à la CPFM (Confédération des Pompes Funèbres et de la Marbrerie, créée en 1937). Elle veut représenter l'ensemble des acteurs du domaine. Elle s'est fixé pour mission, entre autres, d'informer ses adhérents sur la législation et tout ce qui concerne cette branche d'activité.

Plusieurs points ont été portés à la connaissance de l'assistance, notamment sur les contrôles menés par la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) lors des deux années précédentes dans soixante-sept départements sur le secteur du commerce du funéraire.

Sur près de six cents contrôles, 66 % étaient non conformes à la législation de façon plus ou moins grave. Ce dont Richard Féret, directeur général délégué de la CPFM, n'a pas manqué de s'émouvoir, mais, également, de relativiser, puisque un bon nombre concernaient des défauts d'affichage et autres "délits" mineurs.

Comme la Fédération Française de Crémation (FFC), la CPFM est mobilisée pour la mise en place d'un schéma d'implantation des crématoriums, pour une meilleure qualité de service. Elle a rencontré le sénateur Jean-Pierre Sueur à ce sujet.

Après ces informations, s'en est suivie une intervention à propos de l'Intelligence Artificielle (IA), grande pourvoyeuse de fantasmes, et qui est pourtant déjà dans le quotidien de chacun, dans tous les domaines experts, et, dans celui du funéraire, selon le journal Les Échos, elle ferait parler les morts.

La matinée s'est terminée sur les commentaires de Tanguy Chatel, sociologue, à propos d'une étude du CRÉDOC, diligentée par la Chambre Syndicale Nationale de l'Art Funéraire (CSNAF), qui révèle que les rituels funéraires traditionnels occupent encore des fonctions importantes dans la société, et arrivent au premier rang des préoccupations des Français en matière d'obsèques, les prix de celles-ci n'intervenant qu'en troisième position.



Richard Féret.

Patrick Lançon

Vice-président de la FFC